IMT Nuremberg Archives

H – 889

International Court of Justice

H0889 – 0001

H0889 – 0002

Notice.

Not to be published until presented before the tribunal in open court and then only that portion actually submitted as evidence.

Ne pas publier avant présentation devant le tribunal en audience publique et seulement la partie réellement versée au dossier.

Nicht zu veroeffentlichen vor Darlegung vor dem Gericht (Tribunal) in oeffentlicher Sitzung und dann nur jenen Teil, welcher tatsaechlich zur Beweisfuehrung uebermittelt wurde.

Не публиковать до того, как представлено на публичном заседании трибунала и только ту часть, которая представлена в качестве доказательства.

H0889 – 0003

I certify that none of the documents included herein have been denied by the tribunal and that this document book has been examined with the prosecution in accordance with the ruling of the tribunal dated 4 April 1946.

Je certifie qu'aucun des documents ci-inclus n'a été contesté par le Tribunal, et que ce livre de documents a été examiné par le Ministére Public suivant les règles du Tribunal, en date du 4 Avril 1946.

Ich bestaetige, dass keine der hierin enthaltenen Dokumente vom Gerichtshof abgelehnt wurden und dass dieses Dokumentenbuch gemeinsam mit der Anklagevertretung durchgesehen wurde, in Uebereinstimmung mitder Entscheidung des Gerichtshofes vom 4. April 1946.

Signature of Counsel
Signature de l'Avocat
Unterschrift des Verteidigers.

H0889 – 0004

Documents " Streicher "

Document N°

1) Extrait du livre "Ordonnances du représentant du Fuehrer Martin BORMANN".

Il résulte de ce document que le journal hebdomadaire "Der Stuermer", conformément à une décision du Fuehrer, n'est pas un organe du Parti, c'est pourquoi il ne portait pas les insignes de la souveraineté.

H0889 - 0005

Document Nr.

5.) Extrait d'un article de fond du " Stuermer" de Juillet 1938 Nº28

L'article de fond de " Der Stuermer" cité dans le document NºM 35 du réquisitoire n'a pas été comme la signature le montre, écrit par l'inculpé Streicher, mais par Karl Holz. Cet article, écrit dans un ton particulièrement violent et où il est dit que la vengeance éclatera un jour et fera disparaitre tous les Juifs de cette terre, fut déclenché par la lettre écrite par un Juif de Nuremberg à New-York, dont la teneur est la suivante : " Lorsque tous les Juifs auront quitté l'Allemagne, la vengeance éclatera et fera complètement disparaitre ce pays de lacarte."

6.) Extrait de " Der Struemer " d'octobre 1938 Nº40-

Dans cet article qui a été écrit par Karl Holz, il n'est reproduit qu'une déclaration de Hitler, que celui-ci a faite devant le premier Reichtag sur l'éventualité d'une guerre future et sur le sort qui en résulterait pour les Juifs en Europe. Cette déclaration e st reproduite également dans le document PS 2663.

De cette déclaration de Hitler il résulte que Hitler, de lui-même et tout à fait indépendamment d'une influence quelconque de Streicher, avait déjà à ce moment dans la tête pour des raisons politiques un plan d'anéantissement de la population juive de l'Europe.

H0889 - 0006

Document N°

7.) Extrait du "Voelkischer Beobachter"
du 25.2.1942
Document N° M 31 du réquisitoire.

L'inculpé STREICHER a reproduit dans son article de fond du 19 mars 1942 une opinion exprimée le 24 février 1942 sur la solution de la question juive, proclamée par HITLER à l'occasion de la 22ème assemblée commémorative de la fondation du N.S.D.A.P. Il y était dit expressement que la guerre finirait avec l'anéantissement de la population juive de l'Europe, tandis que STREICHER en tirait uniquement la conclusion que la question juive recevrait une solution totale.

8.) Extrait du "Voelkischer Beobachter" du 8 février 1939 page 2

En produisant ce document l'inculpé STREICHER veut démontrer qu'en 1939 encore la question de l'émigration ou de l'évacuation de la population juive hors d'Allemagne était le but de la politique nationale socialiste.
On proposa alors d'installer les Juifs en Palestine, en Guyane, en Alaska ou à Madagascar.
Le transfert à Madagascar fut soutenu vivement par l'inculpé STREICHER dans plusieurs numéros du "Stuermer".

Le défenseur
Dr. Hans MARX.

H0889 - 0007

Document N° 1

Extrait

du Livre " Ordonnances du Représentant du Fuehrer Martin BORMANN"

Circulaire N° 1/36

A différentes questions je réponds que le journal hebdomadaire "Der Stuermer", conformément à une décision du Fuehrer, n'est pas un organe du Parti.

Munich, le 4 Janvier 1936

Le Chef d'Etat Major et Représentant du Fuehrer

Signé: M. BORMANN

H0889 - 0008

Document N° 5

Article de tête de

" Der Stuermer"

Juillet 1938

" La Vengeance"

..... Quelle est " l'innocence" des Juifs d'Allemagne, c'est ce que montre une lettre anonyme qu'un Juif de Nuremberg a envoyée au Juif Dr. Arnold Lee à New-York 125 Wert 86 th Street:

En voici des extraits :

" Les gens qui en ont la moindre possibilité ne resteront pas plus longtemps ici, parce que les choses empirent de jour en jour et je pense n'avoir pas besoin d'en écrire plus long à ce sujet. Ta lettre me donne la conviction que tu sais exactement ce qui en est.

Mais quoiqu'il en soit, je suis convaincu qu'une guerre ne viendra que lorsque tous les Juifs auront quitté l'Allemagne, la vengeance éclatera alors et ce pays détruit par les airs disparaîtra complètement de la surface du monde.

Je ne peux pas croire que notre Dieu nous punisse si durement qu'après tant de souffrances nous devions encore supporter une guerre. Pour cette raison je ne peux pas non plus croire à une guerre dans un avenir proche".....

H0889-0009

Document N°6

Extrait de : " Der Stuermer "

N° 40 Octobre 1939

Deux congrès- deux guerres

.....Ce que le Juif a annoncé jusqu'ici au peuple allemand ne s'est pas accompli. Mais ce que le Führer a prophétisé, est toujours arrivé. Le Führer a annoncé au Reichstag au commencement de cette année :

" Si une guerre devait éclater à la suite de l'incessante campagne d'excitation à la guerre des Juifs, je prophétise comme fin de cette guerre

l'élimination de la race juive de l'Europe."

signé Karl Holz

H0889-0010

Document N° 7

Extrait

du : Message du Führer pour la journée commémorative de la fondation du Parti

---

Voelkischer Beobachter du 25.2.1942

page 1.)

....." Aujourd'hui, les idées de notre Révolution nationale-socialiste et celles de la Révolution fasciste ont conquis de grands et puissants Etats et ma prophétie, selon laquelle cette guerre ne verra pas l'anéantissement de l'humanité aryenne, mais l'élimination des Juifs, va trouver son accomplissement.

Quelles que puissent être les vicissitudes du combat ou sa durée, tel sera son résultat final.

Ce n'est qu'après l'exclusion de ces parasites que le monde souffrant connaitra une longue période d'entente entre les peuples et par suite de paix véritable."

Adolf Hitler

H0889 – 0011

Document N° 8

E x t r a i t

Voelkischer Beobachter du 8 Février 1939 Page 2

Le Reichsleiter traita pour finir dans une grande fresque historique l'évolution de la question juive depuis l'émancipation des Juifs jusqu'à nos jours et affirma que le national-socialisme ne considérerait la question juive comme résolue en Allemagne que lorsque le dernier Juif aurait quitté le territoire du Reich allemand.

.....La question d'une émigration décisive est ainsi redevenue un problème de politique mondiale d'une actualité brulante.

.....Il ne reste ainsi qu'une seule question à résoudre, celle de savoir si les Démocraties veulent préparer un grand territoire fermé sur lui-même, et lequel, pour y transférer les Juifs en bloc. Ce territoire devrait être prévu pour une capacité d'environ 15 millions de Juifs.

.....Quel territoire pourrait ensuite être pris en considération, c'est la question sur laquelle devraient naturellement se prononcer eux-mêmes les possesseurs de ces régions partiellement vides d'hommes. Qu'elles se décident ici pour la Guyane ou pour Madagascar, cela ne peut être qu'une considération d'opportunité et le résultat de conversations entre l'Angleterre la France, les Etats-Unis et la Hollande.

.....Si les Démocraties veulent maintenant prouver la sincérité de leur amitié pour les Juifs, elles devraient établir clairement dans un délai déterminé celui de ces territoires qui doit être maintenant institué comme terre réservée pour les Juifs ".

H0889 - 0012

Documents

Dossier n°

N° 9.) Extrait du testament politique d'Adolf Hitler en date du 29.4.45

Ce document doit fournir la preuve que l'idée d'exécuter les Juifs en masse est venue exclusivement d'Hitler car ce dernier estimait que les Juifs ayant entrainé le monde entier dans la guerre doivent être considérés comme véritables coupables et expier pour la mort de millions d'hommes et de centaines de milliers de femmes et d'enfants des villes, morts dans les incendies et sous les bombardements.

N° IO.) Extrait du Journal "Der Stürmer" de Février I935 - n° 8

En présentant ce document l'accusé Streicher veut prouver que le national socialisme, bien qu'ayant obtenu la totalité du pouvoir en Allemagne en I933, n'est pas passé à l'exécution en masse des Juifs, mais s'est contenté de briser la prédominance juive dans tous les domaines de la vie de l'Etat.

N°II.) Extrait du Journal "Der Stürmer" de Septembre I935 - n° 38

Il ressort également de cet article de journal de l'accusé Streicher que celui-ci étant donné sa connaissance de la question juive, n'a pas organisé de pogromes.

[illegible])

H0889 - 0013

N° I2.)

Extrait du Journal "Der Stürmer " de

Septembre I935 - n° 38

La production de ce numéro du "Stürmer" prouve que l'accusé Streicher s'est réellement opposé à l'idée d'exercer des violences envers les Juifs et l'a déconseillée.

H0889 – 0014

L'accusé Streicher voulait voir la question juive résolue par une activité de propagande disciplinée et largement tournée vers l'avenir.

Dossier N°

N°I3.)
Extrait du "Stürmer" de Janvier I938 - N° I

La production de cet article de journal doit prouver que Streicher n'a nullement cherché à anéantir les Juifs par la mort, mais que son but était l'expulsion des Juifs et leur envoi dans l'île de Madagascar.

N°I4.)
La même tendance se fait jour dans l'extrait du " Sturmer" de Mai I938 - n° 20

N° I5.)
Extrait du "Stürmer" du 4 Novembre I943 - n° 45

Par le document I965 PS le ministère public veut prouver que l'accusé Streicher a dû avoir connaissance des massacres massifs de juifs, ce qui ressortirait de la phrase: " Il est réellement exact que les Juifs ont "pour ainsi dire " disparu de l' Europe. - l'accusé Streicher par contre renvoie au paragraphe précédent du passage cité dans ce numéro du Stürmer, dont il ressort que ses informations proviennent du numéro du 27.8.I943 du ' Israelitischen Wochenblatt " paraissant en Suisse. Streicher souligne tout spécialement l'expression choisie par lui " que les Juifs ont pour ainsi dire disparu d'Europe et que le réservoir juif de l'Est a cessé d'exister ". Ce qui ne veut pas dire qu'il a su que les Juifs ont été massacrés.

....

H0889 - 0015

N° I6.)

Document 759 PS

De ce document déjà déposé par le Ministère public à propos des évènements des 9 et I0 Novembre I938, il ressort

H0889 - 0016

qu'il ne s'est agi alors de démonstrations provoquées spontanément par la colère ou l'excitation du peuple, mais d'actions dirigées par l'Etat, ordonnées par le Führer, le Dr. Goebbels et Heydrich, chef de la Gestapo à Berlin et exécutées avec le concours des S.A

N°I7.)

Document I9I9 PS (Discours d'Himmler)

Il ressort de ce document déjà déposé que Himmler ne voulait pas entendre parler d'une idéologie quelconque dans la question juive. Il a au contraire résolu et voulu savoir résolue cette question par un système d'exécutions massives.

On voit aussitôt par là qu'il n'y avait aucune influence de l'accusé Streicher et que c'est Himmler qui a fait faire ces tueries simplement en accord avec le Führer et sur les indications de ce dernier. Ceci ressort particulièrement du fait qu'il a expressément déclaré que la responsabilité de ces forfaits incombait exclusivement au Führer et à lui-même.

N° I8.)

Photocopie du numéro spécial du "Stürmer" de Mai I939 - n°20

En ce qui concerne le numéro du Stürmer déposé par le Ministère Public, l'accusé Streicher indique ce qui suit :

Le Ministère public lui fait le reproche d'avoir repris en I934 la propagande contre les meurtres rituels (en réalité il l'a soutenait déjà au cours des années 20) bien qu'il ait sû qu'il s'agissait en l'occurence de superstitions moyen-âgeuses.

...../

H0889 – 0017

Mais en fait il s'est passé en I899 à Polna un fait à propos duquel la cour d'assises de Piseck a condamné à mort l'accusé Léopold Hilsner pour meurtre d'Arma Hruza et Maria Klima et constaté que

H0889-0018

les deux meurtres avaient été commis pour des raisons rituelles dans le but de se procurer du sang.
Il ne peut pas être reproché en conséquence a l'accusé STREICHER d'avoir crée a la possibilité de meurtres rituels.

Copie certifiée conforme
Nuremberg le 25/3/1946
Signé: signature
Avocat.

H0889-0019

Dossier 9

Extrait du testament politique
d'Adolf HITLER du 29 Avril 1945

..... Je n'ai par contre laissé aucun doute à ce sujet : si les peuples européens ne sont considérés une fois encore que comme des paquets d'actions de ces conspirateurs internationaux de l'argent et de la finance, alors on fera aussi porter la responsabilité de cette lutte meurtrière au peuple à qui la faute en est: au Juif!

J'ai en outre déclaré clairement que cette fois non seulement des millions d'enfants d'Européens des peuples aryens seraient affamés, non seulement des millions d'hommes subiraient la mort et des centaines de milliers de femmes et d'enfants des villes périraient dans les incendies et sous les bombardements sans que le vrai responsable ait à expier quoique par des moyens plus jumains, sa faute.

Adolf HITLER

H0889 - 0020

Document N° IO

E x t r a i t

du " Stürmer " Février 1935 N° 8 Feuille 4

" L'ennemi de la paix des peuples "

... Cette puissance aurait permis au national socialisme de se débarasser par un massacre général de ses ennemis inconsiliable, les Juifs. Le national socialisme vainqueur n'a pas anéanti ses ennemis par le bain de sang d'une Tschéka, il n'a fait qu'une chose, il a brisé par un moyen pacifique l'ancienne domination juive dans tous les domaines de la vie de l'Etat.....

.....

signé : Dr. Marx

avocat

H0889 – 0021

Document N° 11

E X T R A I T

du "Stürmer" Septembre 1935 N° 38 Page 3

"Chez le tsar sanglant de Franconie"

..... " Parce que je connais la question juive, je n'ai pas organisé de persécutions de juifs. Parce que je connais la question juive, aucun Juif n'a été tué à Nuremberg et en Franconie ..... "

Julius STREICHER

Signé: Dr. MARX

Avocat

H0889-0022

Document N° 12

EXTRAIT

du "Sturmer" Septembre 1935 N° 38

Page 9

" Tout le monde doit savoir!"

Il y a en Allemagne encore beaucoup de gens qui n'ont pas encore la moindre idée de la question juive. Une telle ignorance mène à la sottise et à l'indiscipline. Les ignorants et ceux qui ne sont pas informés croient que les vitres cassées, les portes de magasins barbouillées et le fait de ne pas distribuer de vivres aux Juifs, sont nécessaires pour prouver leur patriotosme. En réalité ils ne savent pas ce qu'ils font.
Celui qui veut être pris au sérieux comme ennemi des Juifs, ne participe pas aux entreprises indignes du travail d'éducation anti-juive.

La solution définitive de la question juive n'est pas dans les actions qui naissent des impulsions du moment.

La question juive trouve sa solution automatique dans l'intérêt des non-juifs par une activité de propagande discipliné et portant loin sur l'avenir, telle que le " Stürmer " l'exerce depuis de nombreuses années. Par conséquent que celui qui veut être adhérent du " Stürmer ", fasse ce que nous avons toujours voulu et dit.

Der Stürmer.

- - - - - - -

H0889 - 0023

Document N° I3

Extrait du "Stürmer " Janvier I938 N° I Page 2

" Madagascar "

... Lorsque le Stürmer parlait il y a quelques années de ce que la déportation des Juifs dans la colonie française de Madagascar représentait une possibilité de résoudre la question juive, les Juifs et aussi des Juifs se moquèrent de nous et dirent que nous étions inhumains. Aujourd'hui notre proposition a déjà pénétré dans le monde des idées de certains hommes d'Etat étrangers.

C'est ainsi que la presse quotidienne a fait savoir qu'au cours d'entrevues que le ministre des Affaires Etrangères français Delbos a eues à Varsovie, la question juive qui pèse lourdement sur le peuple polonais a été également mise en discussion..A ce sujet on se serait aussi demandé si une partie de l'excédent juif ne pourrait pas être envoyé de Pologne à Madagascar.

H0889 - 0024

Document N° 14

E X T R A I T

du "Sturmer" de Mai 1938 N° 20

..... L'île française de Madagascar est plus grande que le Reich tout entier. Il y a là-bas de la place pour tous les Juifs du monde entier et pour plusieurs millions de valets des Juifs qui veulent à tout prix vivre le plus près possible du peuple élu.

Le "Sturmer" a toujours défendu le mot d'ordre "Madagascar aux Juifs", maintenant ce projet doit être réalisé .....

H0889 - 0025

Document N° 15

E X T R A I T

du "Sturmer" du 4 Novembre 1943 N° 45

P.S. 1965

Hebdomadaire israélite du 27/8/1943.

..... Le Journal suisse juif dit en outre:

" Les Juifs d'Europe ont pour ainsi dire disparu, à l'exception de ceux d'Angleterre et des petites communes juives des pays neutres peu nombreux. Le réservoir juif de l'Est qui était capable de compenser les assimilations se produisant dans l'Ouest, n'existe plus".....

Julius STREICHER

H0889 – 0026

Document N° I6

Document du Ministère Public n° 759 PS

Rapport sur les évènements du 9 au I0

Novembre I938

- - - - -

H0889-0027

Document N° I7

Document du Ministère public N° I9I9 PS

Discours de Himmler du mois d'avril 43,

du 4 Octobre 43 et du 28.9.43 à Posen et

Karkow.

- - - - - - - - - - -

H0889 - 0028

Document N° I8

Photocopie

du numéro spécial du " S t ü r m e r "

N° 20 Mai I939

Page I4

Sentance finale de la cour d'assisés de Piseck

I°) Léopold Hilsner est convaincu du meutre d'Anna Arusa

2°) Léopold Hilsner est convaincu en outre du meurtre de Maria Klima.

3°) Les deux meurtres ont été commis pour des raisons rituelles afin d'obtenir du sang.

- - - - - - - -

H0889 - 0029

Je soussigné Max PUNCH certifie connaître parfaitement la langue allemande et la langue française et atteste que le texte ci-dessus est la traduction sincère et correcte du livre II des documents " Streicher "

Le I8 Avril I946

Le Chef de la Section X

Max Punch

H0889-0030

Exhibit Streicher A

Documents supplémentaires
pour l'accusé Streicher

Exh No Streicher 19

Exh No Streicher 20

Exh No Streicher 21

H0889 - 0031

Exhibit Streicher 19

Extraits du "Stürmer" année 1935

Numéros du "Stürmer" :		Tirage :
No 1 - Janvier 1935	Tirage minimum	113.800
No 6 - Février 1935	" "	132.897
No 12- Mars 1935	" "	201.600
No 19 - Mai 1935	" "	202.600
No 29 - Juillet 1935	" "	244.600
No 32 - Aout 1935	" "	286.400
No 36 - Septembre 1935	" "	410.600
No 40 - Octobre 1935	" "	486.000

Je certifie que les chiffres des tirages donnés ci-dessus sont tirés de l'impressum des numéros du Stürmer cités.

Nuremberg, le 1er Juillet 1946.

. . . . . .

Avocat.

H0889-0032

Exhibit Streicher 20

Extrait du "Stürmer"

Numéro 36 Nuremberg, Septembre 1935 13e année 1935

Le Chef de l'organisation du Reich

Munich, le 23 Aout 1935

Aux services du DAF (front du travail allemand)

Le Stürmer public un numéro spécial à l'occasion du Reichsparteitag (Session du Parti du Reich)....

Ce numéro spécial doit, autant que possible, être distribué à tous les membres. du front du travail allemand. C'est pourquoi les services du Front du travail allemand sont chargés de veiller à ce que ce numéro spécial du Stürmer soit très largement répandu dans les usines etc.

Heil Hitler !

signé : Dr. R. Ley.

Je certifie que l'article reproduit ci-dessus est une copie fidèle extraite du "Stürmer", numéro 36 de Septembre 1935.

Nuremberg, le 1er Juillet 1946.

. . . . . .

Avocat

H0889 - 0033

Exhibit Streicher .21.

Extrait du " Stürmer" .

Numéro 18 Nuremberg, Mai 1935, 13e année 1935.

Page 3)

Le Juif Bernhard, réfugié de Berlin en France, écrit l'article suivant dans le " Pariser Tageblatt " (Paris, 29 Mars 1935) sous le titre " le tirage du Stürmer a triplé" :

" L'appui des plus hautes autorités du Reich, accordé au pornographe Streicher pour la diffusion de son " Stürmer", lui a permis en moins d'un an, de tripler le chiffre du tirage de son journal. Tandis que le " Stürmer ", au milieu de l'année dernière, indiquait un tirage d'environ 45.000 exemplaires il indique aujourd'hui dans son " impressum " un tirage de 132.897 exemplaires.

- - - - - - - - - - - - - - -

Je certifie, par la présente, que l'écrit reproduit ci-dessus est une copie fidèle d'un extrait du " Stürmer " numéro 18, Mai 1935.

Nuremberg. le 1.7.1946.

. . . . . .

Dr. Marx.
Avocat.